

Les textes sont rangés dans l'ordre liturgique habituel : Ordinaire de l'Office, Propre du temps, Propre des Saints, Commun des Saints, Tons communs, Suppléments divers. L'Antiphonaire est mis en harmonie avec le nouveau psautier, et tous ses offices sont ordonnancés d'après les récentes rubriques, en conformité avec les décrets de 1912.

C'est là un pas de plus qui est fait vers la restauration grégorienne. On peut même dire que celle-ci est réalisée dans sa plus grande partie : tout ce qui est nécessaire pour le culte public dans les cathédrales et les églises, a paru ; il ne manque plus guère à la collection complète des chants de l'Eglise que de petits recueils : le Pontifical, le Responsorial, le Processionnal, et quelques offices particuliers et rares.

Il s'agit maintenant de s'inspirer de l'esprit du *Motu proprio* de 1903, envisagé comme Code juridique de la musique sacrée, et se souvenir qu'il a *forcé de loi*. Sans doute, les prescriptions qu'il contient ne sont pas données avec véhémence ; cependant, il y aurait témérité à différer la mise en vigueur des livres de chant grégorien de l'édition vaticane. Il faut donc passer à la pratique sans perdre de temps ; il n'y a rien de plus beau que le chant de l'Eglise, et rien n'est plus facile si on y met un peu de bonne volonté et de dévouement. Les résultats ne se feront pas attendre : partout où l'expérience a été tentée, on a abouti à une surprenante rénovation de la vie spirituelle ; c'est ce qui explique la sollicitude avec laquelle les plus grands Papes et les personnages les plus distingués de l'histoire ecclésiastique se sont toujours occupés de cette question primordiale.

Les hésitations, possibles en 1905 où le Pape recommandait d'appliquer la réforme *sensim sibi sensu*, peu à peu, *quam primum tamen*, mais cependant au plus tôt, ont été bannies en 1907, à l'apparition du Graduel qu'il fallait adopter *hic et nunc*. Depuis, les tergiversations sont inexplicables, sinon tout à fait étranges. En France, notamment, après l'ardente propagande de Ch. Bordes, suivie de la fondation de la *Schola Cantorum*, avec la collaboration d'Al. Guilmant et de V. d'Indy, on peut dire qu'un puissant courant d'idées grégoriennes s'est formé ; le peuple a été éduqué par des initiatives privées, des maîtres de chapelle ont été préparés à diriger les mélodies traditionnelles de l'Eglise ; il ne reste plus au clergé, en bien des endroits, qu'à laisser les événements suivre leur